

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

«CNDP»

Réunion du 16 janvier 2017

A - Finances et Solidarité Territoriale

BUDGET PRIMITIF 2017 EQUILIBRE GÉNÉRAL du BUDGET

2017 s'annonce encore plus sombre que les années antérieures en matière de perte de ressources pour le Département.

Le budget 2017 est le 4^{ème} année consécutive de baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) se soldant par une chute de 12 millions d'euros.

Dès le 1^{er} janvier 2017, le produit de la Cotation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) va baisser de moitié, conséquence du transfert de cet impôt à la Région ; la fraction départementale passe de 48,3 % à 23,5 % et freine la dynamique salutaire de la CVAE.

Fait nouveau également, d'autres recettes vont subir des diminutions qui fragilisent les marges de manœuvre financières du Département et la recherche de l'équilibre budgétaire.

En effet, le mode de répartition de la DGF et des allègements fiscaux décidés par l'État pour les revenus imposables conduisent l'État à déléguer de nouvelles variables d'ajustement devant évaluer pour rester à enveloppe constante. La pérennité de ces variables s'étant en 2017 engendrant de nouvelles baisses parmi lesquelles la Dotation de Compensation de la Pénalisation de la Taxe Professionnelle (DCPTP) représentant une recette de près de 4,6 millions d'euros pour l'Indre mais également la compensation des exonérations de la taxe d'habitation évaluée à 1,8 million d'euros.

Enfin, mauvaise surprise constatée en 2016, le produit de la Taxe Spéciale sur les Concessions d'Assurance (TSCA) est en baisse et devrait se poursuivre en 2017 étant donné une réforme effective en loi de financement de la sécurité sociale remodelant les assiettes et les taux de la TSCA.

Par conséquent, le budget 2017 voit ses recettes de fonctionnement sévèrement baisser par rapport à 2016.

Il s'agit donc, en dépenses et en recettes, en mouvements nets, à 255.485.466 €.

I - LES RECETTES

Le Département perçoit en grande majorité des recettes pour lesquelles il ne décide ni du taux, ni de l'exonération. Ces dernières années, les mouvements de décentralisation et de réforme de la fiscalité locale ont conduit à transférer des impôts d'État aux Départements sans pouvoir d'influence sur l'évolution de ces taxes. Ainsi, les Départements sont à la merci de décisions de l'État pouvant rogner leurs ressources, la TSCA, la DCPTP et les allocations compensatrices de fiscalité en sont une illustration.

Les allocations et compensations versées aux États

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait atteindre 44.300.000 €, soit une perte cumulée depuis 2013 de plus de 12 millions d'euros. Les chiffres définitifs ne seront connus que dans le premier trimestre 2017.

BUDGET

Budget Primitif 2017

1 DOCUMENT Publié le 9 mai 2023



Budget Primitif 2017

PDF - 320.06 Ko



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h30 - 14h à 17h30

02 54 27 34 36